

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 SG 118 / 2012 DPVI 053 /2012 DGRI 28 Subvention (12 000 euros.) à l'association Le Maghreb des films.

M. Christophe GIRARD, Mme Pascale BOISTARD, M. Pierre SCHAPIRA rapporteurs,

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2511.1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 30 avril 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Le Maghreb des films

Sur le rapport présenté par Messieurs. Christophe GIRARD et Pierre SCHAPIRA au nom de la 9e Commission.

Sur le rapport présenté par Madame Pascale BOISTARD au nom de la 6e Commission.

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 euros est attribuée à l'association Le Maghreb des films afin qu'elle organise à Paris l'édition 2012 du festival Le Maghreb des films.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée comme suit :

- au titre du cinéma à hauteur de 5 000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, rubrique 314, nature 6574, ligne 02006, exercice 2012.

- au titre de l'intégration à hauteur de 5 000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris sur la provision du chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15003 « Subventions aux associations au titre de l'Intégration et des Etrangers non communautaires », exercice 2012.
- au titre des relations internationales à hauteur de 2 000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, fond 120, centre financier 07, rubrique 048, nature 6574, ligne 07002, exercice 2012.
-